

Ministère des armées

Service d'Infrastructure de la Défense Sud-Est -
quartier général Frère 22 avenue Leclerc
69007 LYON
Email : jean-baptiste1.guerin@intradef.gouv.fr

TARBES (65000) - QUARTIER SOULT bâtiment 0008 - Rénovation de la salle de cinéma

Date d'émission 10/07/2026
N° d'affaire : 2603885M0000208
Référence chrono : CT/885M0/0726/0682
Version : 3

Annule et remplace version : 2
En date du : 09/07/2026
Référence chrono : CT/885M0/0726/0624

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Fabien SOULE
Tél. +33 6 12 20 43 71
Email : fabien.soule@socotec.com

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
3.1. Partenaires de l'opération	5
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	6
5. ANALYSE DE RISQUE	7
5.1. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables	8
5.2. Mission PV relative au récolement des essais de fonctionnement des installations	9
5.3. Mission F relative au fonctionnement des installations	9
6. EVALUATION DE CONFORMITE	10
6.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme	10
6.2. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels	11
6.3. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	15
6.4. Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie	16
6.5. Mission PHA relative à l'isolement acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation	16
7. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES	17

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2603885M0000208, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables (L).
- Mission F relative au fonctionnement des installations (F).
- Mission PV relative au récolement des essais de fonctionnement des installations (PV).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme (PS).
- Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels (STI).
- Mission PHA relative à l'isolement acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation (PHA).
- Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie (TH).
- Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de

L'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité**.

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordres connus) propres à la typologie de l'ouvrage

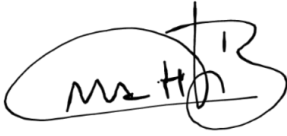
L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions réglementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Lionel BAVRE Spécialiste Électricité	
Philippe GUYON Généraliste Construction	

Ce rapport a été édité par : Philippe Guyon

Ce rapport a été transmis à :

- jean-baptiste1.guerin@intradef.gouv.fr
- Francky PAYET / francky.payet@intradef.gouv.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
USID TOULOUSE 69, rue Saint Jean 31130 BALMA
Architecte - Maître d'œuvre
Francky PAYET USID TOULOUSE 69, rue Saint Jean 31130 BALMA

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE
Quartier Soult 65000 TARBES
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Rénovation d'une salle de cinéma existante dans une enceinte militaire.
CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE
- Montant prévisionnel des travaux € HT : 1738.19 - Durée prévisionnelle des travaux : 8 mois - Démarrage prévisionnel des travaux : 01/02/2027

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
650440014Q_0008_SCHEMA DE PRINCIPE ELEC.pdf	06/07/2026
650440014Q_0008_SCHEMA DE PRINCIPE CLOS.pdf	06/07/2026
650440014Q_0008_SCHEMA DE PRINCIPE COUVERT.pdf	06/07/2026
20260528_NP_CCTP_Tarbes(65)_Quartier-Soult_Bât0008_LOT-Couvert.pdf	06/07/2026
650440014Q_0008_SCHEMA DE PRINCIPE VRD.pdf	06/07/2026
650440014Q_0008_SCHEMA DE PRINCIPE MENUISERIE.pdf	06/07/2026
650440014Q_0008_SCHEMA DE PRINCIPE EQUIPEMENT.pdf	06/07/2026
20260601_NP_CCTP_Tarbes(65)_Quartier-Soult_Bât0008_LOT-Clos.pdf	06/07/2026
20260521_NP_CCTP_Tarbes(65)_Quartier-Soult_Bât0008_LOT-VRD.pdf	06/07/2026
650440014Q_0008_SCHEMA DE PRINCIPE REVETEMENT.pdf	06/07/2026
CCTP lot clos modifié du 09_07_26	09/07/2026
CCTP lot couvert modifié du 09_07_26	09/07/2026
09-07-26 - TARBES 65000 QUARTIER SOULT bâtiment 0008 Rénovation de la salle de cinéma- Rapport RICT-CT-885M0-0726-0624.pdf	09/07/2026
08-07-26 - TARBES 65000 QUARTIER SOULT bâtiment 0008 Rénovation de la salle de cinéma- Rapport RICT-CT-885M0-0726-0551.pdf	08/07/2026

5. ANALYSE DE RISQUE

5.1. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PARAMÈTRES CLIMATIQUES <i>Neige région A2 altitude environ 300m vent zone 1</i>	F		
INFLUENCE DES EXISTANTS SUR LES TRAVAUX NEUFS <i>Réparations de l'ouvrage existant prévues suivant diagnostic structure. piquage béton, passivation aciers, mortier de réparation.</i>	F	Rappel de l'observation précédente : Rapport de diagnostic structure à nous transmettre en phase EXE. L'avis 24 est levé.	
RÉSEAUX	F		
VOIRIES <i>Réfection couche de surface voirie véhicules, création voirie piétonne et rampes PMR, dalle BA support PAC.</i>	F	Plans EXE BA des rampes d'accès PMR et dalle BA support PAC à nous transmettre.	
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAIT <i>Réparation escaliers et paliers extérieurs: passivation des armatures, mortier de réparation.</i>	F		
STRUCTURE MÉTALLIQUE <i>structure porteuse en toiture: réparation suivant diagnostic structure, mise en oeuvre profilés métalliques</i>	F	Plan EXE structure à nous transmettre	
ÉTANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR BÉTON <i>Escaliers et paliers extérieurs BA: Système d'étanchéité liquide par résine.</i>	F	Procédé de résine mis en oeuvre à nous préciser en phase EXE.	
ÉTANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR TAN <i>toiture pente 4% support bacs aciers, pare vapeur, isolation laine de roche, membrane d'étanchéité type EPDM. systèmes EP.</i>	F	Détails EXE étanchéité à nous transmettre. Les procédés d'isolation et d'étanchéité utilisés devront bénéficier d'un avis technique CSTB.	
MENUISERIES EXTÉRIEURES <i>menuiseries extérieures acier</i>	F		
CLOISONS <i>Cloisons et doublages plaque de plâtre, plaques hydrofuges, plaques imputrescibles type plaques ciment Aquapanel dans les sanitaires. doublages en panneaux bois acoustiques. doublage scène en panneaux type fibraroc</i>	F		
REVÊTEMENTS DE SOLS DURS COLLÉS <i>Carrelage collé sur sous couche acoustique dans entrée et sanitaires. Carrelage U4P3</i>	F	Procédé de sous couche acoustique à nous préciser en phase EXE.	
GARDE-CORPS - SERRURERIE <i>garde-corps métalliques des rampes PMR</i>	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PLOMBERIE SANITAIRE GAZ CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS	F PM	Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission: - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC: - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.	

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

5.2. Mission PV relative au récolement des essais de fonctionnement des installations

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PRESCRIPTION DANS LES PIÈCES DU MARCHÉ DE LA RÉALISATION DES ESSAIS SUIVANT LES DOCUMENTS DE L'AQC	PM	Pour mémoire, les entreprises doivent effectuer avant réception les essais et vérifications prévus par les documents techniques AQC (réseaux, plomberie, CVC, électricité). les résultats de ces essais doivent être consignés dans des procès-verbaux, à nous transmettre.	

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

5.3. Mission F relative au fonctionnement des installations

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS <i>Fourniture par l'entreprise des notes de calcul indiquée dans les CCTP (réseaux, plomberie, CVC, électricité).</i>	F		

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

6. EVALUATION DE CONFORMITE

6.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNÉES DE BASE <i>Zone de sismicité 4. Bâtiment existant relevant du code du travail, ouvrage de catégorie IV (bâtiment militaire).</i> <i>pas de modification des structures du bâtiment.</i> <i>non aggravation de la vulnérabilité du bâtiment.</i> <i>Pas d'obligation d'améliorer le comportement parasismique du bâtiment.</i>	F		
RENFORCEMENT PARASISMIQUE DES EXISTANTS	SO		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.2. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
CONSTRUCTION & AMENAGEMENTS			
ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS	F		
<i>Il nous a été confirmé que l'établissement relève du code du travail et non pas de la réglementation ERP.</i>			
DISPOSITIONS GÉNÉRALES			
Conception des bâtiments et locaux			
Dispositions pour l'accès de l'extérieur et l'intervention des Services de Secours	F		
Espaces d'attentes sécurisés (EAS) sorties praticables PMR	F		
Isolement vis-à-vis des tiers, compte tenu de la réglementation propre à ces tiers	F		
Effectif	F		
<i>Effectif salle: 184 personnes</i>			
DEGAGEMENTS			
Unités de passage	F		
Conception	F		
Répartition et évacuation rapide	F		
Types de portes de secours ou de dégagements	F		
Conditions de continuité des escaliers jusqu'au niveau d'évacuation sur l'extérieur	F		
Saillies ou dépôt	SO		
Dimensionnement des dégagements	F		
Lieux recevant de 101 à 200 personnes	F		
<i>salle: présence de 3 sorties totalisant 4UP</i>			
Distances maximales à parcourir	F		
Caractéristiques des portes d'évacuation	F		
Sens d'ouverture des portes susceptibles d'être utilisées pour l'évacuation de plus de 50 personnes	F		
Manoeuvre des portes d'évacuation	F		
Dispositions en cas de défaillance du dispositif de commande ou d'alimentation des portes coulissantes	SO		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
motorisées			
Caractéristiques des escaliers <i>Escalier Existant accès régie étage non modifié</i>	SO		
Signalisation des dégagements et espaces d'attentes éventuels	F		
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES	SO		
DISPOSITIONS CONCERNANT LES BATIMENTS DONT LE PLANCHER BAS DU DERNIER NIVEAU EST SITUE A PLUS DE 8 METRES DU SOL	SO		
DESENFUMAGE	SO		
Locaux concernés			
Locaux au rez-de-chaussée de plus de 300 m² <i>Salle de moins de 300m²</i>	SO		
CHAUFFAGE, VENTILATION...			
Locaux où sont entreposées ou manipulées des matières inflammables	SO		
Chauffage des locaux <i>PAC air/air, ventilation avec conduits incombustibles.</i>	F		
Générateurs d'air chaud à combustion	SO		
GAZ	SO		
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017)			
CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS			
Conception et mise en œuvre des installations en fonction de la tension	F	En référence à la norme NF C 15-100. Dans l'attente de recevoir les schémas de câblage	
Adaptation des matériels y compris les canalisations aux conditions d'influences externes	F	En référence au guide UTE C 15-103	
Conformité des matériels	PM	Pour mémoire: Canalisations électriques CFO et CFA à préciser Eca au sens du RPC.	
Pour tout circuit terminal (ou ensemble de circuits terminaux), dispositif de coupure d'urgence, aisément reconnaissable, facilement et rapidement accessible, permettant en une manoeuvre de couper en charge tous les conducteurs actifs	F		
LOCAUX OU EMLACEMENTS DE SERVICE ELECTRIQUE	SO	Local HT / BT existant - Transformateur d'une puissance de 630 kVA.	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
MATERIELS AMOVIBLES	SO	Installation existante non modifiée vis à vis des travaux.	
PROTECTION CONTRE LES CHOCS ELECTRIQUES : CONTACT DIRECT	F	En référence à la norme NF C 15-100.	
PROTECTION CONTRE CHOCS ELECTRIQUES : CONTACTS INDIRECTS			
Prises de terre, conducteurs de protection, liaisons équipotentielles	PM	Pour mémoire: Liaison équipotentielle à étendre dans le cadre du projet	
<i>Prise de terre existante - Valeur à contrôler.</i>			
Mesures de protection en BT par coupure automatique de l'alimentation	F	Dans l'attente des schémas de câblage et de la note de calcul. Les circuits ajoutés ou modifiés dans le cadre des travaux seront à justifier par note de calcul. La note de calcul sera établie depuis le point de livraison haute tension de l'énergie.	
Mesures de protection sans coupure automatique	SO		
Respect des différents volumes dans les salles d'eau, piscines et autres bassins	SO		
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS DE L'INSTALLATION HT	SO	Installation existante non modifiée vis à vis des travaux.	
INSTALLATIONS DU DOMAINE HTA ALIMENTEES A PARTIR D'UNE INSTALLATION BT	SO		
PREVENTION DES BRULURES, INCENDIES ET EXPLOSIONS D'ORIGINE ELECTRIQUE			
Prescriptions spécifiques pour les installations électriques des locaux et emplacements à risques d'incendie	PM	Pour mémoire: Influence externe BE2 au sens de la NFC 15-100 à prendre en compte dans les locaux à risque d'incendie.	
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS DE CHOC ELECTRIQUE	SO		
INSTALLATION D'ECLAIRAGE DE SECURITE	F		
INSTALLATION DE SECURITE AUTRES QUE D'ECLAIRAGE DE SECURITE	SO		
MOYENS DE SECOURS			
MOYENS D'EXTINCTION			
Extincteurs	PM	Pour mémoire	
RIA, colonnes sèches, humides...	SO		
Signalisation des installations de prévention et de lutte contre l'incendie	PM	Pour mémoire	
ALARME SONORE			
<i>Equipement d'alarme type 3 prévue.</i>	F	Par analogie avec la réglementation ERP pour les cinémas, nous conseillons de prévoir plutôt une alarme type 2b assurant sur déclenchement de l'alarme l'arrêt du	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
CONSIGNE		programme en cours, la diffusion d'un message d'évacuation préenregistré et la remise en lumière de la salle.	
SÉCURITÉ HORS INCENDIE DES LIEUX DE TRAVAIL	PM	Pour mémoire	
Ouvrants	F		
Parois transparentes ou translucides	SO		
Portes et portails manuels	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.3. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (A. 27/06/1994)			
Bâtiments accessible			
Tout bâtiment accessible	F		
Cheminements praticables	F		
Largeur minimale sur tout le parcours	F		
Portes	F		
Largeur minimum des portes	F		
Largeur minimale d'un des vantaux de porte à plusieurs vantaux	F		
Pente	F		
Pente < 5%	F		
Paliers de repos	F		
Dévers en cheminement courant	F		
Sols	F		
Garde corps	F		
Accessibilité aux places de stationnement	F		
Dispositions vis-à-vis de l'exigence d'un cheminement sans discontinuité	F		
Largeur minimale sur tout le parcours	F		
Pente	F		
Caractéristiques des places de stationnement	F		
Cabinets d'aisances	F		
Obligation d'installation			
Nombre de cabinets d'aisances accessibles	F		
Cheminement praticable	F		
Portes	F		
Largeur minimum des portes	F		
Dimensions	F		
Espace libre	F		
Hauteur de cuvette	F		
Barre d'appui	F		
Hauteur de lavabos	PM	Pour mémoire	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.4. Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
RT ÉLÉMENT PAR ÉLÉMENT			
Enveloppe du bâtiment <i>Bâtiment relevant du code du travail, de moins de 1000m².</i> <i>application RT éléments par éléments.</i>	F		
Parois opaques	F	R demandé 4,3m²K/W: Epaisseur et type d'isolant à adapter pour obtenir le résultat, en attente détails EXE.	
Toiture: étanchéité sur bacs aciers avec isolation laine de roche R = 4,3m²K/W.			
Parois vitrées	SO		
portes d'entrée acier exclues. prévu U < 1,6W/m²K			
Installations de chauffage <i>PAC air/air et ventilation basse consommation</i>	F		
Production d'eau chaude sanitaire <i>chauffe eau électrique 50L</i>	F		
Installations de ventilation	F		
Eclairage des locaux <i>Eclairage des bâtiments ou parties de bâtiment à usage autre que d'habitation</i>	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.5. Mission PHA relative à l'isolement acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
BÂTIMENTS AUTRES QUE D'HABITATION NON RELEMENTES EN ACOUSTIQUE <i>Bâtiment existant. Pas de référentiel réglementaire.</i> <i>Amélioration globale du niveau d'acoustique existant:</i> <i>-limitation des bruits de réverbération:</i> <i>paroi acoustique en fond de scène, moquette, faux plafond laine de roche alphaW = 0,90, présence pendrillons</i> <i>-limitation des bruits d'impacts:</i> <i>isolant acoustique sous carrelage, moquette</i> <i>-amélioration de l'isolement aux bruits extérieurs:</i> <i>portes aciers 42dB, isolation laine de roche en toiture;</i> <i>-équipements CVC neufs</i>	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES

Dans le cadre de cette opération et à notre connaissance, les missions suivantes nous ont été confiées:

- HGAD - Vérification initiale des installations électriques.